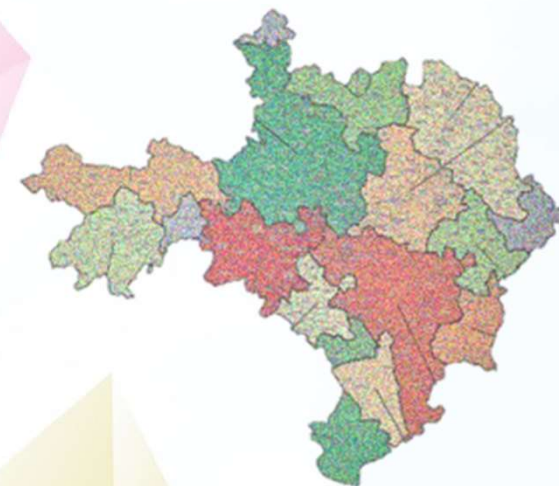

CADRE REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Circulaire 2025-238
du 18 décembre 2025
Applicable à partir du 1/01/2027

Documents abrogés ou modifiés
Circulaire CNAF 20212-013 du 20 juin 2012
Lettre circulaire 2016 -005 du 16 mars 2016



DEROULEMENT DU WEBINAIRE



Pensez à bien désactiver vos micros



Posez vos questions dans le fil de discussion, nous y répondrons tout au long du webinaire



PROPOS INTRODUCTIFS

Jérôme ABELLANEDA

Manager du Pôle Développement Territorial

2012 et 2016

Circulaire de référence
du 20 Juin 2012
complétée par celle du
16 mars 2016

ELEMENTS CONTEXTUELS

Place du **numérique**,
transition écologique,
évolutions **socio-**
démographiques et
socio-économiques,
CTG, SDSF

2023-2027

Fiche 11 de la COG

Maillage des structures AVS en ciblant les territoires faiblement couverts,
Pérennisation des structures AVS sur les territoires,
Renforcement de l'impact des structures AVS en :

- Développant les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures AVS,
- Renforçant l'évaluation de l'impact des structures AVS,
- **Mettant à jour la circulaire de référence de la CNAF et alléger les charges administratives des structures AVS.**



Actualisation du cadre réglementaire pour une mise en œuvre à compter **du 1er janvier 2027**, pour tout nouvel agrément ou pour toute demande de renouvellement d'agrément : **circulaire N°2025-238**

1. FONDAMENTAUX et ENJEUX

Les fondamentaux en termes de **valeurs et de finalités**

Les **transitions** en cours et les **nouveaux enjeux**

L'ouverture aux **nouveaux acteurs**

La **mobilisation des habitants**

2. ANCRAGE TERRITORIAL

Le **Pilotage départemental** (SDSF/SDAVS)

L'articulation avec les **CTG**

3. PROJET SOCIAL, AGREMENT, FINANCEMENT

L'**accueil inconditionnel**

Le **projet social et familial de territoire**

(méthodologie, un volet familles obligatoire pour les CS, projet adapté pour les EVS)

Le **cadre attendu** par la branche Famille

(3 axes d'intervention, 4 objectifs)

Les **différentes formes d'organisation** des structures

La **procédure d'agrément**

(critères d'agrément communs et spécifiques, l'octroi, la durée)

Le **financement** des structures

4. LES LEVIERS DE LA REUSSITE

Les **dynamiques partenariales** complémentaires

Une culture partagée de la **participation des habitants**

Les modalités d'intervention pro-actives :

aller vers, itinérance, activités hors les murs

Prévenir les difficultés des structures AVS

5. SUIVI et EVALUATION

Les **relations contractuelles** avec la Caf

(Caf/structures AVS, Caf / fédé)

Les **bilans et évaluation**

(bilans d'actions et du projet, démarches évaluatives de l'AVS)

ANNEXES

1. ILLUSTRATIONS DU CADRE ATTENDU POUR
LES CENTRES SOCIAUX

2. PARTICIPATION DES HABITANTS

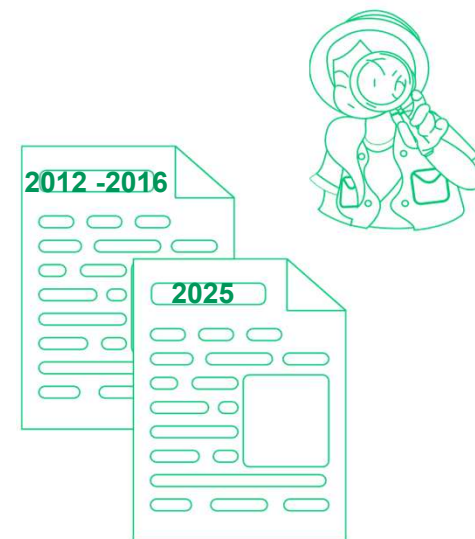
3. ALLER VERS, HORS LES MURS, ITINERANCE

4. PREVENTION DES DIFFICULTES

5. GENS DU VOYAGE

6. SENACS







2012 FINALITES - VALEURS - MISSIONS

Inclusion sociale, cohésion sociale sur le territoire, citoyenneté...

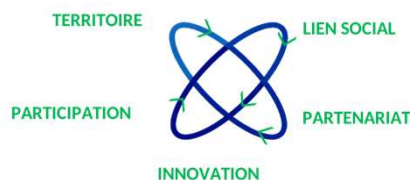
Le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité, la solidarité

- un **lieu de proximité à vocation globale**, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un **lieu d'animation** de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets

2025

+ Précisions :

Des fondamentaux qui définissent son sens et sa plus-value, et soutiennent les dynamiques de :



2012 STRUCTURES

2 types de structures : CS et EVS

2025

Idem +
Ouverture à de nouveaux acteurs à identifier et à prendre en compte
(sans toutefois bénéficier de l'agrément AVS) pour mieux coordonner l'offre sur les territoires

2012 PARTICIPATION DES HABITANTS

Principe méthodologique incontournable, avec différents niveaux d'engagement :

La présence, la consommation de services, d'activités
L'implication dans les instances d'information, de consultation
La contribution momentanée à une activité, à un projet
La collaboration permanente, la prise de responsabilité
La contribution au processus de décision.

Les deux 1ers niveaux ne sont pas suffisants

Le projet social doit préciser les modalités de participation des usagers à sa mise en œuvre.

2025

+ Les niveaux d'engagement sont explicités :

Nouveaux attendus pour les structures

Une gouvernance renouvelée avec l'intégration obligatoire des modalités d'expression des habitants,

Un accompagnement du bénévole dans le projet et la gouvernance (fonction accueil, stratégie de communication)

Nouveaux attendus pour les Caf :

Proposer des accompagnements via l'**analyse de la dynamique participative et le partage des bonnes pratiques, la formation, les regards croisés**

2025

NOUVEAUX ENJEUX



Renforcer le dialogue, l'inclusion et le « pouvoir d'agir »



Accompagner l'accès aux droits et lutter contre l'exclusion numérique



Impliquer tous les publics, particulièrement les plus précaires, dans une écologie solidaire



Rassembler les générations et adapter les réponses aux mutations démographiques et familiales



Le maintien des fondamentaux - Une ouverture à de nouveaux acteurs - La participation des habitants renforcée- De nouveaux enjeux ciblés



LES FONDAMENTAUX



2025

Les structures AVS
doivent s'inscrire
a minima dans une
démarche de concertation.

2012 SDSF - SDAVS

Formaliser une politique départementale de l'AVS par un schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) et mobiliser les partenaires du secteur.

2025

Sauf difficulté liée au partenariat local, le pilotage de l'AVS s'inscrit dans le cadre du SDSF, avec plusieurs enjeux :

Préserver les **offres existantes**

Développer le **maillage territorial**

Renforcer et déployer les **services aux familles**, en particulier le SPPE

Accompagner financièrement les **initiatives innovantes** autour de la participation citoyenne, l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire.

La MSA doit être signataire de la CTG, et la CNAV- CARSAT associée à un comité technique spécifique AVS, rattaché à la gouvernance du SDSF...

2012 CTG

Les perspectives d'évolution repérées dans le SDAVS devront être intégrées dans les CTG.

2025

L'AVS un incontournable des CTG, l'axe sera **systématiquement investi dans la phase de diagnostic.**

L'AVS est une composante pertinente au regard de sa méthodologie d'intervention fondée sur la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

Les CTG et les structures AVS peuvent intervenir à des échelles territoriales différentes ; la complémentarité entre les différents acteurs devra être recherchée. Les CAF ont la possibilité de synchroniser les démarches.

L'approche coordonnée des différentes politiques doit **renforcer l'implication et le soutien de l'ensemble des partenaires, notamment celui des collectivités** en direction des structures AVS.

2012 PARTENARIATS

La Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires (formalisation d'engagement dans des conventions cadres pluri-partenariales)

2025

+ Prévention des difficultés des structures AVS par un dialogue des acteurs du territoire

Mise en place d'un **comité des financeurs** ou d'une instance ad hoc à adapter en fonction des contextes territoriaux

Installer un **dialogue de gestion** régulier avec cette instance de pilotage et de concertation pendant la durée de l'agrément : démarche de type IDA, **identification de critères pour prévenir les difficultés financières, RH, administratives et de gouvernance.**



Pilotage de l'AVS dans le SDSF - AVS : axe obligatoire dans les diagnostics CTG - Des partenariats à développer pour la prévention des structures en difficulté



2012

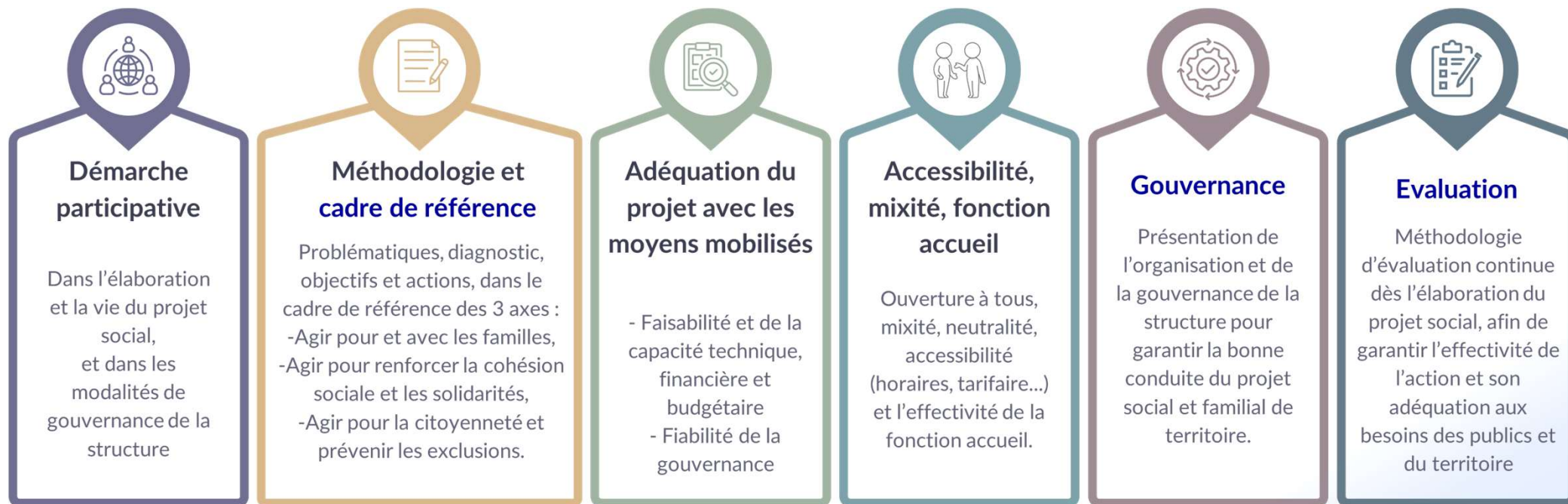
- 1 Le respect d'une **démarche participative** dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires)
- 2 La formalisation des **modes de participation effective** des habitants et des **modalités de gouvernance** de la structure ;
- 3 La pertinence des **axes prioritaires et des objectifs généraux** au regard des problématiques repérées dans le **diagnostic social** ;
- 4 La cohérence entre **plan d'action- axes prioritaires-objectifs généraux**
- 5 La **faisabilité du projet social** et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- 6 L'**accessibilité** (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la **fonction accueil** dans le fonctionnement quotidien de la structure
- 7 L'existence d'**actions intergénérationnelles**, d'actions favorisant la **mixité des publics** et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables.

2025

- 1 Le respect d'une **démarche participative**, dans l'élaboration et la vie du **projet social** et familial de territoire et dans les **modalités de gouvernance** de la structure ;
- 2 La pertinence des **actions** définies et le respect des **objectifs généraux** au regard des problématiques du territoire considérées prioritaires dans le cadre du **diagnostic** en référence au cadre posé par la Branche Famille, à savoir :
 - ✓ **Agir pour et avec les familles,**
 - ✓ **Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités,**
 - ✓ **Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions.**
- 3 L'adéquation du projet social et familial de territoire avec les moyens mobilisés afin de s'assurer de **sa faisabilité** et de la capacité technique, financière et budgétaire de la structure, en lien avec les partenaires financeurs et de **sa fiabilité de la gouvernance** mise en œuvre pour mener à bien ce projet.
- 4 L'**accessibilité** (ouverture à tous, dans le respect de la **mixité** dans toutes ses acceptions et la neutralité, accessibilité des actions en termes d'horaires et de tarification...) et l'effectivité de la **fonction accueil** dans le fonctionnement quotidien de la structure.
- 5 Une présentation de l'**organisation et de la gouvernance** de la structure pour garantir la bonne conduite du projet social et familial de territoire.
- 6 L'inscription d'une **méthodologie d'évaluation continue** dès l'élaboration du projet social, afin de garantir l'effectivité de l'action et son adéquation aux besoins des publics et du territoire



Des critères d'agréments regroupés et 4 nouveaux critères concernant le cadre commun d'intervention, le pilotage des structures et l'évaluation



Critères communs aux Centres sociaux et aux Espaces de Vie Sociale avec un niveau d'exigence adapté pour les projets des EVS en fonction de leurs ressources



2012

CRITÈRES SPÉCIFIQUES TEMPS DE TRAVAIL ET QUALIFICATION

Pour les Centres sociaux
Directeur : niveau 6 et 1 ETP.
Réfèrent famille : niveau 5, diplôme de travail social, 1/2 ETP minimum sur 1 personne
Dérogation possible pour les diplômes directement inférieurs

2025

Même le temps de travail

++ pour les CS :

Directeur : niv 6, dérogation possible pour un niveau 5, avoir une expérience réussie de 5 ans sur des fonctions de pilotage AVS : pour les structures de < 11 salariés, en absence d'un candidat de niveau 6 dument justifiée par le CS ; pour les structures de >11 salariés avec un engagement formalisé de formation, en accord avec la CAF à la prise de fonction.

Réfèrent famille : niv.6 -diplôme d'Etat de travail social répondant aux attendus de la fonction, soit, à minima, une qualification de niveau 5, dans les champs des carrières sociales, de l'animation socio-éducative, de la coordination et conduite de projets dans l'économie sociale ou de l'intervention sociale, associée à une trajectoire de formations continue, 2 personnes possibles en accord avec la CAF (1 ETP max);

++ pour les EVS :

Le responsable doit être identifié (professionnel ou bénévole) et **présenter les compétences attendues sur les principaux domaines d'activités du pilotage** de ce type de structure

2012

DÉCISION D'AGRÈMENT

Elle peut prendre trois formes :
L'agrément du nouveau projet,
La prorogation du projet existant
Le refus d'agrément

2025

idem +

La suspension ou le retrait d'agrément.

Maintien de la PS en cas d'absence ponctuelle du directeur ou du réfèrent famille < 3 mois

En cas d'absence prolongée des postes clés, du directeur ou du réfèrent famille, **(de 3 à 6 mois)** la Caf décidera de l'impact sur l'agrément.

En cas de difficultés importantes de la structure il faudra rechercher l'appréciation des partenaires de la structure, pour estimer sa viabilité et la faisabilité du projet.

2012

DUREE

Le projet social sur une période **pluriannuelle de 4 ans.**

La durée d'agrément doit être suffisante pour permettre l'entière réalisation du projet

1er agrément : préfiguration d'1 an
(pour accompagner une montée en charge progressive de la structure)

2ème agrément : durée de 2 ans
puis agrément pouvant aller jusqu'à 4 ans

2025

Période pluriannuelle pouvant aller **jusqu'à 5 ans**

1er agrément : préfiguration sur une période adaptée (pour accompagner une montée en charge progressive de la structure) avec obligation des emplois clés

2ème agrément : durée de 5 ans maxi



Ouverture dans les diplômes de directeur et réfèrent famille (2 référents possibles) - Une suspension ou un retrait d'agrément en cas de difficulté de la structure
Une durée d'agrément allongée à 5 ans

2012

MODALITÉS DE FINANCEMENTS
DES CENTRES SOCIAUX

L'agrément centre social ouvre droit à des Prestations de Service sur fonds nationaux :
PS AGC et PS ACF (si projet famille)

2025

Création de la **PS Animation Globale et Familiale (AGF)** : fusion de la PS AGC et ACF

1 seul dossier à présenter à la CAF
(à partir du 01/01/27) et à saisir dans AFAS pour traitement dans MAIA (à partir du 01/01/28),
L'ensemble des financements alloués par la CAF,
pris en compte dans le cadre du projet social et
familial de territoire sont pris en compte sur la
période de l'agrément.

Simplification administrative et financière

Montant de la PS
(équivalent à la PS AGC et ACF cumulées)

2012

FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'agrément ouvre droit à des Prestations de Services sur fonds CNAF et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires.

2025

En interne :

PS AVS toujours cumulable avec une subvention complémentaire des CAF.
Lorsque cela est possible, la Caf précise également les autres financements qu'elle souhaite engager (CLAS, FNP, FPT, Ps Jeunes...)
→ **approche globale et pluriannuelle des financements**

Avec les partenaires financeurs :
les encourager à s'engager dans des conventions financières pluriannuelles,
→ **sécurité financière aux structures.**

Autres leviers financiers :
FEDER, FSE, programme LEADER...



2012

ACCUEIL

Accueil inconditionnel, promotion de la mixité sociale, ouvert à tous. Écoute active, information, orientation, promotion du projet social et recueil des besoins des habitants

Personnels CS : assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), le chargé d'accueil est à **0,5 ETP min jusqu'à 3 ETP**.

L'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe. **Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.**

2025

Précisions :

Doit être intégrée au projet social et familial de territoire dès son élaboration et nécessite une démarche collective, définie à partir du diagnostic et des attentes des habitants.

Personnels : idem + fonction qui requiert des savoir-faire et des savoir être

→ **former les personnes en charge de l'accueil** (salariés ou bénévoles) sur leur posture d'accueillant

Pour les centres sociaux, avoir plusieurs personnes sur la fonction accueil doit se justifier par la taille de la structure et/ou le contexte d'intervention.

Pour les EVS, l'accueil sera dimensionné en fonction de la structuration de l'équipe et du dimensionnement du projet.

2012

ALLER VERS

Recommandation : aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication

2025

Développer les pratiques d'aller vers, d'itinérance et d'actions hors les murs

Ces modalités visent à réduire les inégalités d'accès aux services et sont complémentaires.

La stratégie du « **Aller vers** » **constitue un minimum requis** d'intervention des structures AVS

2012

FORMES D'ORGANISATION

Examen des demandes d'agrément, **quels que soient leur statut et mode de gestion** : forme associative, gestion publique directe (conseil municipal, régie municipale, Ccas,...), entreprise publique locale, et leur mode de désignation (délégation de service public, appel d'offre...).

2025

idem +

La structure peut reposer sur un ou **plusieurs locaux, avec des modalités d'intervention multiples** (itinérance, aller vers, et activités hors les murs), **et un mode de gouvernance garantissant la participation des habitants.**

Quelque soit le mode de gestion, la CAF sera particulièrement attentive à la place des habitants dans la gouvernance et les moyens à disposition du projet.



Une fonction accueil renforcée - Une pratique incontournable : l'Aller Vers - Des formes d'organisation élargies



QUESTIONS



2012

MISSIONS

Rompres l'isolement des habitants d'un territoire, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs...

+ 5 missions complémentaires

Organiser une fonction d'accueil et d'écoute
Assurer une attention particulière aux publics fragilisés

Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire

Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités

Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs du territoire

2025

les 5 missions complémentaires sont supprimées au profit du cadre commun de référence dans une dynamique territoriale de coopération

2012

PROJET SOCIAL

Diagnostic social concerté,

Porter les **finalités de l'AVS** (inclusion, liens sociaux, cohésion sociale, participation..)

Objectifs poursuivis au travers du **plan d'actions et des activités**

Résultats attendus pour chacun des objectifs, et les indicateurs de suivi pour l'**évaluation**,

Services, activités éducatives, sociales, culturelles...

2012

PROJET FAMILLES

Répondre aux problématiques familiales du territoire
Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités interfamiliales;
Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
Faciliter l'articulation des actions Familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire.

2025

PROJET SOCIAL ET FAMILIAL DE TERRITOIRE

Projet nourri par le **projet de territoire CTG**, intégrant **3 axes d'intervention** qui doivent systématiquement être interrogés dans la démarche de **diagnostic** du projet social et familial de territoire (cadre non limitatif et non exhaustif) :

- Agir pour et avec les familles,
- Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités,
- Agir pour l'inclusion citoyenne et prévenir les exclusions.

Ce cadre d'intervention se décline en **3 axes d'intervention** et **4 objectifs par axe**

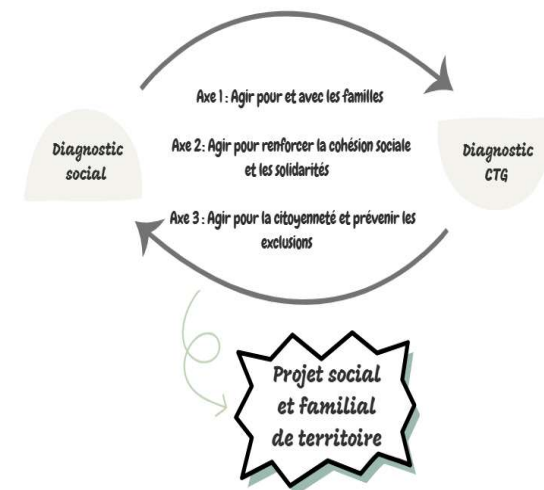
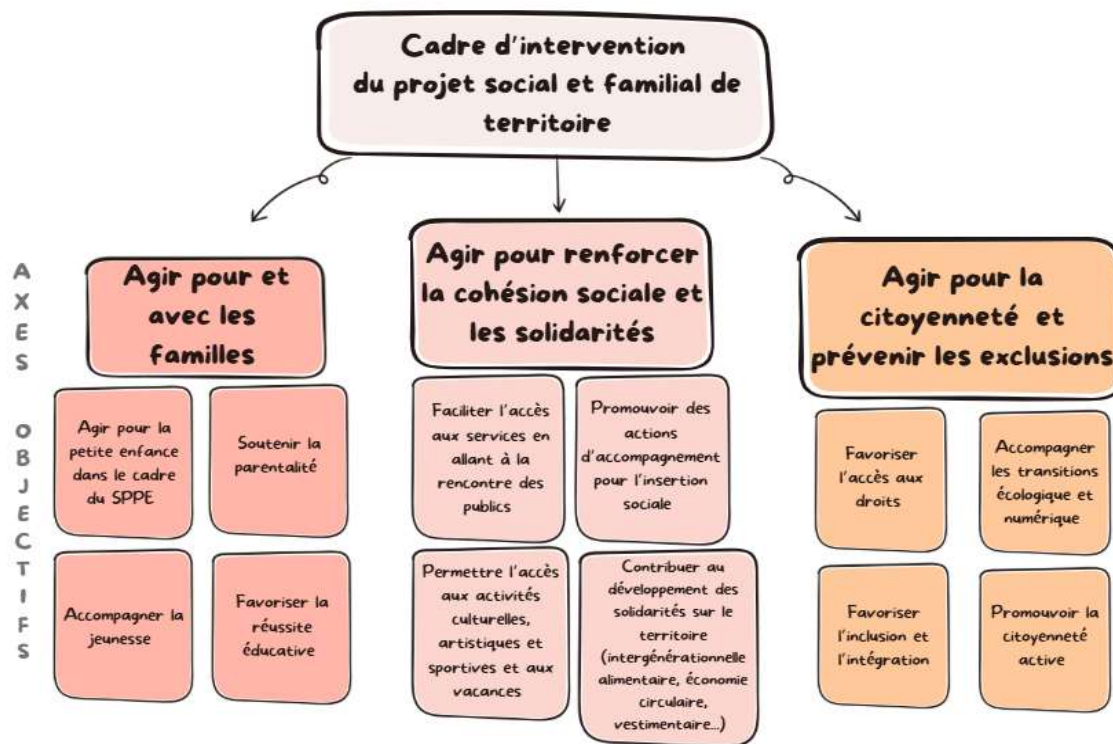
Le projet social et familial de territoire intègre systématiquement un volet familles à compter du 1er janvier 2027 → simplification des éléments demandés aux CS en vue de leur agrément, et pour le calcul de la PS.



Des missions complémentaires supprimées - Un projet social et familial de territoire structuré autour de 3 axes d'intervention et 4 objectifs à intégrer a minima



Ce cadre s'articule autour de 3 axes structurants, déclinés en 4 domaines d'action, qui doivent être systématiquement interrogés dans la démarche de diagnostic social. Il s'agit d'un cadre non restrictif et qui permet d'identifier dans les projets, les fondamentaux de la branche Famille en termes d'AVS.



Durant la phase de diagnostic, le centre social sera amené à examiner chacune de ces questions pour préciser ensuite dans son projet social et familial de territoire s'il souhaite se positionner ou s'il privilégie un lien partenarial existant ou à développer pour mener des actions.

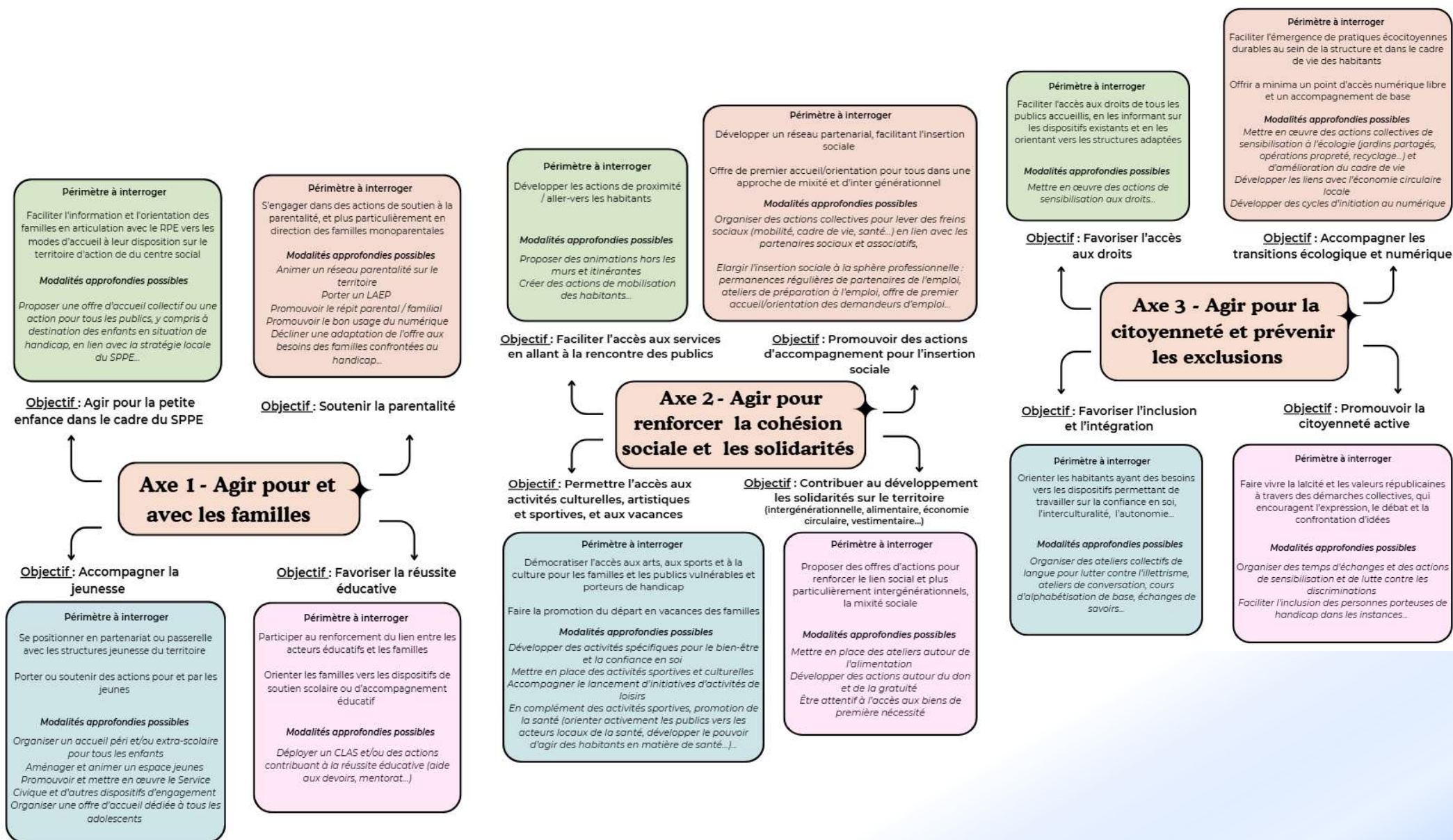
Les 2 niveaux d'interventions :

Intervention directe → L'équipement doit préciser les modalités approfondies

Orientation vers d'autres acteurs identifiés → La réponse n'est pas apportée par la structure



Ne conduit pas à une structuration type du projet social



2012 PROJET SOCIAL

Actions permettant :

Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités
La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Pas de mono-activité, champs d'action multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

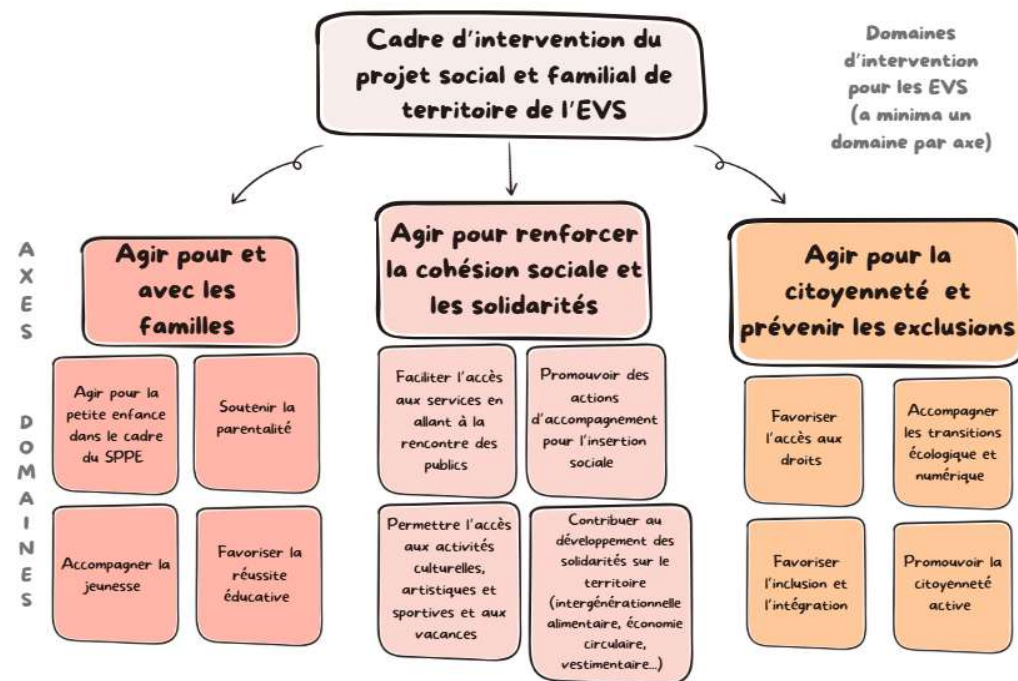
- De soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- De renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité
- D'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- De service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- D'inclusion et de socialisation ;

2025

Projet intégrant **3 axes d'intervention**, non limitatifs non exhaustifs, définit au regard d'un diagnostic partagé, tenant compte du diagnostic CTG :

- **Agir pour et avec les familles,**
- **Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités,**
- **Agir pour l'inclusion citoyenne et prévenir les exclusions.**

Chacun des axes se décline en **4 domaines d'action** à adapter aux **capacités humaines, financières et partenariales** de l'EVS :
a minima 1 domaine par axe



Un projet social et familial de territoire structuré autour de 3 axes d'intervention et 4 domaines d'action (identiques aux CS) intégrant a minima 1 domaine par axe

2012 DEMANDE D'AGRÉMENT

Le dossier comprend :

Le projet social ;

Un **organigramme détaillé**, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;

Un **budget prévisionnel** sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

2025

idem ++

Le projet social et familial de territoire

Les **modalités de gestion et de gouvernance**,
Les **demandes de financement de fonctionnement et d'investissement** prévues pour la mise en œuvre du projet, pour une approche simplifiée des démarches administratives et gagner en visibilité financière,

En cours d'agrément, **le gestionnaire s'engage à faire un suivi intermédiaire** de la mise en œuvre du projet et **informer la Caf de toute modification** en matière de personnel (surtout les postes de direction et référent famille), de gouvernance, de projet social, de prévisions budgétaires...

La Caf informera ses partenaires (dont la MSA et la CARSAT) de la décision d'agrément.

Convention

2025 BILAN D'ACTIVITE

Fournir un **bilan annuel** d'activité,
Compléter **SENACS**
Organiser **1 Comité de Pilotage et d'évaluation annuel** avec l'ensemble des partenaires institutionnels

Convention

2025 EVALUATION

Elle devra notamment porter sur :

La conformité des résultats au regard des objectifs
L'impact des actions au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

Elle s'appuiera sur les indicateurs d'évaluation retenus lors de l'agrément et **consolidés annuellement pour le comité de pilotage et d'évaluation.**

Elle doit être **conduite de manière participative**, et doit permettre de mesurer les effets, au regard des axes prioritaires portés des structures AVS

→ *outils à venir avec le LIEEP et la DSER*

2025 RELATIONS CAF - FEDERATION

Peuvent conclure des conventions d'objectifs et de partenariat pour :

La mise en œuvre **d'appuis méthodologiques** individuels auprès des acteurs et/ou de travaux collectifs, associant professionnels et bénévoles des structures AVS,
L'organisation et l'animation de **regroupements**
Des **formations professionnelles**
L'apport de leur expertise dans le cadre des diagnostics CTG,
L'animation départementale de **SENACS**

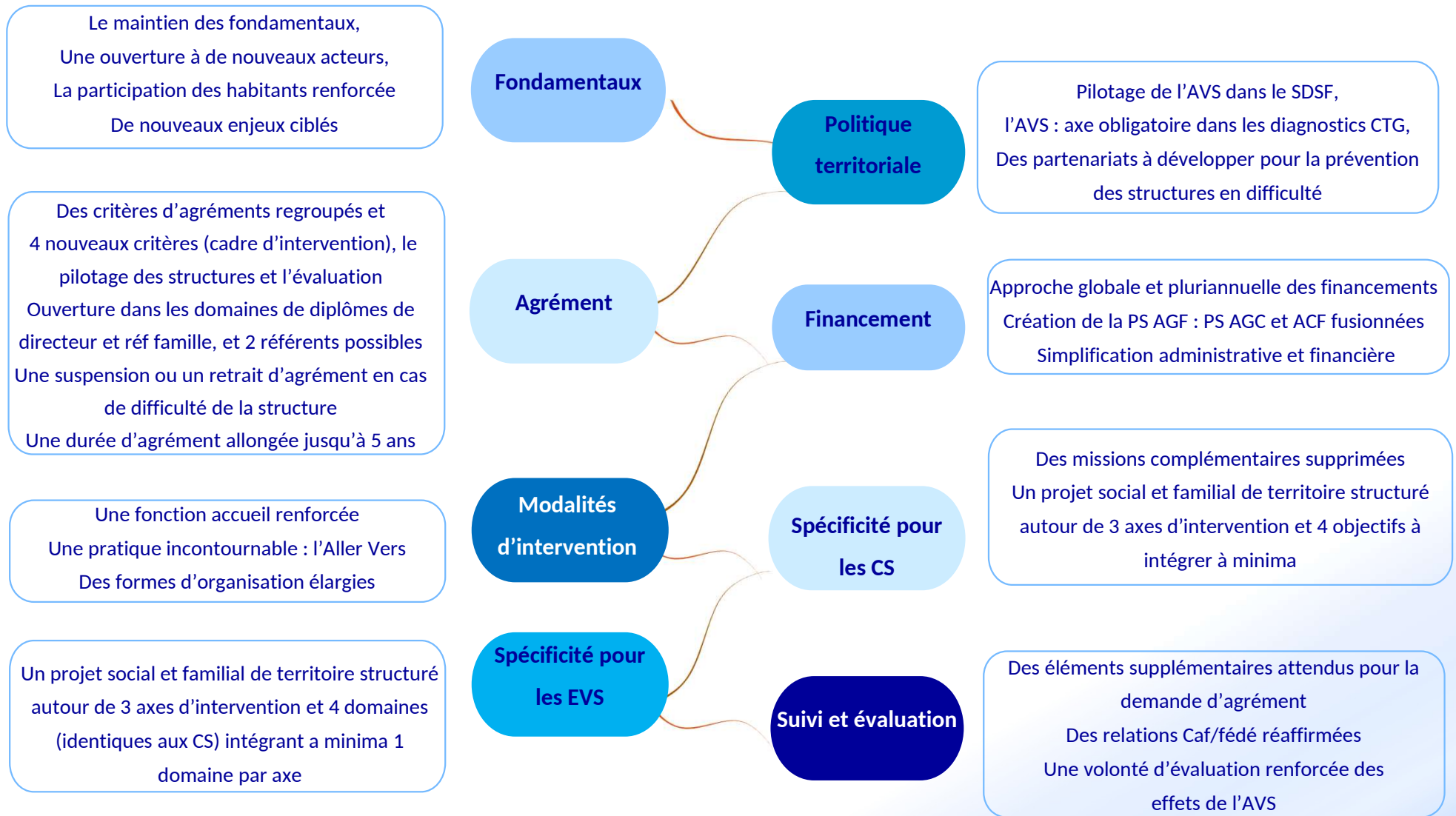


Des éléments supplémentaires attendus pour la demande d'agrément
Des relations Caf/Fédération réaffirmées
Une volonté d'évaluation renforcée des effets de l'AVS



QUESTIONS





DATES A RETENIR

**31 MARS
2026**

**RESEAU EVS
à la CAF**

17 AVRIL 2026

RENCONTRE SENACS

Présence du coordinateur
national SENACS
Alexis Gruyer

**22 SEPTEMBRE
2026**

**RENCONTRE AVS
Présentation du Kit AVS**

**22 SEPTEMBRE
2026**

**ATELIERS
RENOUVELLEMENT
d'AGREMENT
CS et EVS**